

DURÉE

35 Heures, soit 5 jours

PRÉ-REQUIS

Être membre de la délégation du personnel du CSE

INTERVENANT

FORMATEUR QUALIFIÉ

LIEU

Dans votre entreprise ou dans nos locaux

PUBLIC

- 6 personnes maximum

- Pour les PMR  nous consulter

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques à l'aide de vidéoprojecteur.
- Informations documentées
- Évaluation au fur et à mesure par la réalisation de fiches de tâches
- Documentation corrective remise au cours de la formation

FORMATION DES MEMBRES DU C.S.E ENTREPRISE DE 50 À 300 SALARIES

OBJECTIFS

- Connaître le cadre général du CSE
- Permettre à chacun de connaître le rôle et les attributions du CSE
- Savoir rechercher et étudier l'ensemble des documents réglementaires
- Connaître et mettre en pratique la méthodologie d'enquête et de visite
- Acquérir une méthodologie d'analyse des accidents du travail
- Faire le lien entre identification du danger et traitement du risque
- Participer activement et efficacement au CSE et à la prévention du risque dans l'entreprise.

CERTIFICATION

- Attestation de formation (de réussite ou d'échec) remise à chaque stagiaire
- Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

- Aide-mémoire remis à chaque stagiaire

PROGRAMME

- Les Dispositions Législatives et Réglementaires
- Les Conditions d'Existence du CSE
- Les Documents Réglementaires du CSE

- Rôle et Missions du CSE
- Rôle du Secrétaire du CSE
- Le Rôle de l'Employeur

- Les Moyens du CSE
- Fonctionnement du CSE
- Les Actions du CSE
- Les Actions face aux discriminations, à l'handicap et à l'égalité hommes femmes

- Les Accidents du Travail et Maladie Professionnelles
- Les Responsabilités Civiles et Pénales

- Les Acteurs de la Prévention
- La Prévention et la Coordination des Risques liés aux entreprises extérieures
- Notions de Danger – Risques et Situations Dangereuses
- Les Risques Professionnels de l'entreprise
- Observation et Analyse des situations de travail
- Analyse et Diagnostiques des Accidents de travail
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

- La Communication
 - La réforme réglementaire
 - Le régime général
 - La DC-DICT conjointe
 - Les travaux urgents